

**MINISTÈRE DE L'INTERIEUR, DE
LA DECENTRALISATION ET DU
DEVELOPPEMENT LOCAL**

Arrêté n° 12 873 /MDN/MIDDLE

Portant changement d'armée d'un (01) officier subalterne des
forces armées congolaises à la gendarmerie nationale.

**LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE
ET
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR, DE LA DECENTRALISATION ET
DU DEVELOPPEMENT LOCAL,**

VISAS :

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 17-61 du 16 janvier 1961 portant organisation et recrutement
des forces armées de la République du Congo ;

Vu la loi 10 - 2021 du 27 janvier 2021 portant statut général des militaires et
des gendarmes ;

Vu la loi n° 5-2022 du 26 janvier 2022 portant rattachement de la gendarmerie
nationale au ministère en charge de la sécurité ;

Vu l'ordonnance n° 3 - 2001 du 5 Février 2001 portant organisation et
fonctionnement des forces armées congolaises ;

Vu le décret n° 2001-198 du 11 avril 2001 portant attributions et organisation
du ministère de la défense nationale ;

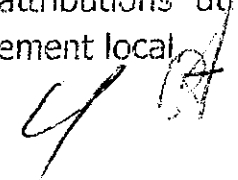
Vu le décret n° 2021 - 300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier
ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022 - 1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des
membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022 - 1879 du 21 novembre 2022 relatif aux attributions du
ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local.


DGRH/MDN


DGARH/MIDDLE



ARRETENT:

Article Premier : Le lieutenant de vaisseau **MAKAMBALA BOLEBA Diane Mariette** des forces armées congolaises, en service à la gendarmerie nationale, est admis à servir dans la gendarmerie nationale par voie de changement d'armée pour compter du 04 juillet 2023.

Article 2 : La notification du présent arrêté sera faite à l'intéressé par les soins de son commandant d'unité contre un récépissé dûment daté et signé à adresser à la direction générale des ressources humaines du ministère de la défense nationale.

Article 3 : Le chef d'état-major général des forces armées congolaises, le commandant de la gendarmerie nationale et le directeur général de l'administration et des ressources humaines du ministère de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

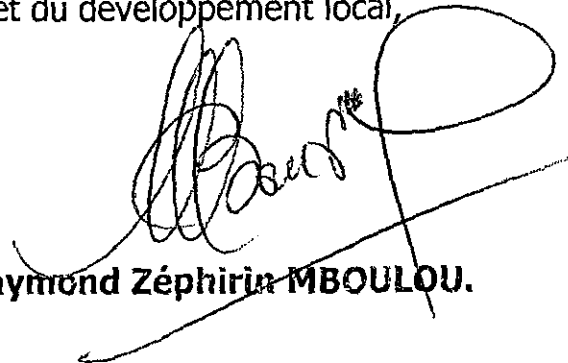
Fait à Brazzaville, le 16 octobre 2023

Le ministre de la défense nationale,



Charles Richard MONDJO.

Le ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local,



Raymond Zéphirin MBOULOU.